

PER	Abeille Retraite Plurielle Entreprise (PERO)
Compagnie d'assurance	ABEILLE ASSURANCES
Nature juridique	Plan d'Épargne Retraite Obligatoire Interentreprises
Montant minimal de versement initial	750 €
Frais d'entrée et sur les versements	5 % maximum
Frais de gestion annuels	1 % maximum du montant de l'épargne constituée majorés de 0,50 % en cas de choix de la Gestion Sous Mandat
Frais de transfert sortant à l'initiative de l'affilié	1 % maximum de la somme transférée. Ces frais sont nuls : <ul style="list-style-type: none"> - À l'issue d'une période de 5 ans à compter du 1^{er} versement sur l'affiliation. - Lorsque le transfert intervient postérieurement à la date de liquidation de la pension de l'affilié dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou passé l'âge mentionné à l'article L161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale.
Frais de service de la rente	3 % du montant des arrérages